

Conseil communal de Lausanne

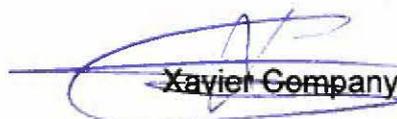
Question écrite : Quid de l'augmentation pérenne des terrasses lausannoises

Depuis plusieurs années, le succès de terrasses éphémères, notamment au bord du lac, se fait sentir un peu partout à Lausanne. L'après-coronavirus permet en plus de voir fleurir des terrasses un peu partout en ville, à la satisfaction des Lausannoises et Lausannois. En effet, l'accueil réservé tant aux lieux éphémères estivaux qu'aux nouvelles terrasses est très positif et devrait nous inciter à faire d'avantage dans cette direction, pour satisfaire à la volonté des habitantes et habitants.

Pour cette raison, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. A ce stade, la Municipalité prévoit-elle de réitérer les années à venir les autorisations étendues pour terrasses qu'elle a délivrées cet été pour les bars, cafés ou restaurants ?
2. Au vu du succès des terrasses autour de la Place de la Riponne, la Ville envisage-t-elle de mettre à disposition pour des terrasses éphémères ou d'autres activités les espaces autour du Palais de Rumine et sur la parcelle n° 10300 de la Commune de Lausanne (dont la Commune de Lausanne est propriétaire), soit notamment les deux jardins sur "l'avant" du bâtiment et l'espace en demi-cercle à l'angle Nord du bâtiment ?

Lausanne le 24 juin 2020


Xavier Compa